

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

### CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

**N° 2020-048**

#### **Finances – Décision modificative n°1 du Budget Principal - Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 18 mai 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 9h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Vanessa RICHARD, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Marie-Anne TODESCHINI, Charline MARTINEAU, Adeline BOIZARD, Isabelle BRIARD, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Eric DODET, Nicole BRUANDET, Jean-Luc FOURNIER, Christiane BRESSION, Daniel BOCQUET et Raymond DOUARE.

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

**Excusés :**

Vanessa RICHARD.

**Pouvoirs :**

Vanessa RICHARD à Dominique RENAULT.

**Secrétaire auxiliaire :** Alexandra BIE-BOUGARD.



Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires en section d'investissement, pour le budget principal 2020 de la Commune.

En section d'investissement, les décisions budgétaires modificatives s'équilibrent à hauteur de 39 000,00 €, comme suit :

- Au titre des recettes :

Imputation budgétaire	Montant de la modification	Nouveau montant du chapitre
16 – Emprunt	39 000,00 €	39 000,00 €
<b>Montant du point d'équilibre des décisions modificatives en recettes d'investissement</b>	<b>39 000,00 €</b>	

- Au titre des dépenses :

Imputation budgétaire	Montant de la modification	Nouveau montant du chapitre
Opération 81 – Centre Multi-Accueil Les Oursons	39 000,00 €	269 700,00 €
<b>Montant du point d'équilibre des décisions modificatives en dépenses d'investissement</b>	<b>39 000,00 €</b>	

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

1. Approuver les décisions budgétaires modificatives telles qu'elles sont présentées ci-dessus ;
2. Autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Ay, le **25 MAI 2020**

Le Maire,  
**Frédéric CUILLERIER**



Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.

Commune de Saint-Ay – Conseil municipal du 23 Mai 2020.